VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES SAHRAOUIS

La RASD saisit les plus hautes instances internationales

L'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique a Alger a dénoncé, hier, les graves violations enregistrées ces dernières semaines au Maroc contre des citoyens sahraouis. Brahim Ghali a indiqué que son gouvernement a sollicité l'intervention des plus hautes instances internationales, dont l'Administration Obama.

La situation des droits de l'homme des populations sahraouies dans les territoires occupés et au Maroc s'est dangereusement dégradée ces dernières semaines.

«Nous avons enregistré de graves dépassements. Ces faits très graves pourraient avoir des conséquences négatives qui finiront par mettre à mal tous les efforts menés par l'ONU pour trouver une solution au conflit du Sahara occidental à travers des négociations. L'échec de ce processus de négociation sera à mettre sur la responsabilité du Maroc», a expliqué, hier, l'ambassadeur du Sahara occidental à l'occasion d'une conférence de presse animée au siège de la représentation diplomatique à Alger.

Parmi les faits les plus graves, l'ambassadeur a évoqué l'arrestation de deux groupes de militants sahraouis qui s'apprêtaient à passer les frontières de ce pays.

Le premier groupe, composé de Ali Salem Tamek, Brahim Dahane, Ahmed Naceri, Idagja Lachgare, Saleh Loubbihi, Yahdih Ettarrouzi et rachid Seghayer, a été arrêté le 8 octobre.

«Ils ont été appréhendés par la police à l'aéroport de Casablanca. Les autorités marocaines leur reprochent de s'être rendus dans les camps de réfugiés. Leur seul faute et d'avoir rendu visite à leurs parents qu'ils n'ont pas vus depuis 35 ans. Après avoir subi des tortures dans des lieux tenus secrets, les militants des droits de l'homme ont été déférés, il y a quelques jours, devant un tribunal militaire».

Un second groupe de militants sahraouis qui devaient prendre part à un évènement qui a regroupé la communauté des régions du sud, dans les territoires libérés, a également été arrêté à la frontière avec la Mauritanie. Les sept membres de ce groupe ont été placés sous résidence surveillée.

«Toutes ces violations ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui a été transmis aux plus hautes instances internationales. Nous avons également saisi la secrétaire d'Etat américaine. Nous attendons que Mme Hilary Clinton évoque le dossier de l'autodétermination du Sahara occidental et la protection des populations civiles à l'occasion de la visite qu'elle doit mener au Maroc au cours du mois de novembre».

Brahim Ghali a réitéré la demande du gouvernement de la RASD concernant l'inscription de la protection des populations civiles sahraouies parmi les prérogatives de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso).

Une exigence présentée devant le Conseil de sécurité de l'ONU mais rejetée suite au veto imposé par la diplomatie française.

Interrogé sur la position du gouvernement sahraoui à propos de la récente déclaration d'un haut responsable libyen qui a soutenu «la marocanité du Sahara», Brahim Ghali a déclaré ne pas avoir accordé d'importance à cette information.

«Ces propos ont été rapportés par la MAP (agence officielle marocaine). Il s'avère que la MAP n'ait pas une source fiable», a dit l'ambassadeur. Reste que le gouvernement libyen n'a toujours pas démenti les propos de son représentant.

Tarek Hafid

SIDI-BEL-ABBÈS

Le garde communal présumé meurtrier de son chef de détachement devant la cour criminelle

Dans la journée d'hier, le garde communal, meurtrier présumé de son chef de détachement, a comparu devant la cour criminelle de Sidi-Bel-Abbès pour répondre des actes dont il était accusé.

Photo : Samir Sid

Le présumé meurtrier a été reconnu déficient mental.

La genèse de cette affaire qui a secoué la localité de Sidi-Yagoub, dans la daïra de Sidi-Lahcen (Sidi-Bel-Abbès), remonte à la journée du 21 septembre 2008, lorsque la future victime, le chef du détachement de la garde communale, en l'occurrence K. M., âgé de 59 ans, a été mortellement blessé par balles sur son lieu de travail, alors qu'il faisait sa prière du *dohr* par un de ses subalternes, en l'occurrence le meurtrier présumé répondant aux initiales M. M., âgé de 37 ans, qui, une fois son forfait accompli, a jeté son arme, une kalachnikov, avant de prendre la fuite pour se réfugier chez son frère, chez lequel il sera arrêté quelques heures plus tard. Transportée aux UMC du CHU de Sidi-Bel-Abbès, la victime ne tardera pas à rendre l'âme.

Devant les enquêteurs, l'accusé a reconnu avoir agi ainsi sous la pression et le contrôle sévère auxquels le soumettait son chef. Placé en détention préventive, l'accusé se rétractera lors de l'instruction pour rejeter toutes les accusations portées contre lui, allant jusqu'à nier connaître sa victime.

La première expertise psychiatrique demandée fera état d'un homme aux facultés mentales altérées. Cependant, les deux autres expertises psychologique et psychiatrique ont rejeté les résultats de la première et déclaré l'accusé comme étant sain d'esprit au moment des faits reprochés.

Face à un accusé qui s'est emmuré dans le silence devant ses juges et les résultats contradictoires des expertises, la cour criminelle a reporté son jugement et a ordonné son placement pour deux mois dans une structure de santé mentale.

A. M.

ANNABA

Soixante-dix Subsahariens arrêtés

Soixante-dix ressortissants de pays subsahariens ont été arrêtés hier à l'aube, par les éléments de la police judiciaire de Annaba, dans différents quartiers de la ville, où ils louent des chambres ou sont hébergés dans des dortoirs sans être déclarés.

Cette descente d'envergure intervient suite à l'observation par la police des mouvements suspects de ces derniers et à des dépôts de plainte par des citoyens de la ville, notamment pour escroquerie, ayant donné lieu à des investigations de la police judiciaire.

Les policiers ont également saisi chez les suspects du matériel servant à la falsification de documents et à la confection de la fausse monnaie. «Nous avons entrepris cette action, qui entre dans le cadre de la lutte contre la criminalité, pour assainir la ville.

La guerre est donc déclarée afin de mettre un terme à ce genre de méfaits ayant pris de l'ampleur ces derniers temps», nous a affirmé le commissaire principal Mohamed-Salah Zeghadnia, chef de la police judiciaire de la wilaya de Annaba.

Les personnes arrêtées, dont la moyenne d'âge est trente ans, sont originaires de plusieurs pays africains subsahariens, avec une majorité de maliens. Ils font l'objet actuellement d'enquêtes préliminaires, avant d'être présentés à la justice qui doit statuer sur leur cas, nous a précisé la même source. Non seulement ils séjournent illégalement en Algérie (certains ont des visas d'entrée en Algérie, mais dont la date est largement dépassée, et le reste sont des immigrants clandestins), mais s'adonnent à des activités criminelles punies par la loi du pays.

Ceux qui leur louent des chambres ou les hébergent sans se référer aux autorités concernées, seront poursuivis pour hébergement illégal d'étrangers et évasion fiscale, nous a-t-on fait savoir.

A. Bouacha

PLUSIEURS PRODUITS PORTERONT DÉSORMAIS LE MARQUAGE CE

Condor lance des PC, un Netbook et un laptop

Condor avait promis la mise sur le marché algérien de PC, et c'est désormais chose faite.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Depuis une vingtaine de jours, des micro-ordinateurs portant le label Condor sont commercialisés en attendant la mise sur le marché d'un Netbook et d'un Laptop entièrement montés dans les unités de Bordj-Bou-Arréridj. Le PC sera cédé entre 34 000 et 42 000 DA, et ce, en fonction des configurations, le Laptop à 47 000 DA et le Netbook à 32 000 DA.

Condor mise sur la production de 30 000 PC pour la première année, essentiellement destinés pour le marché local, et promet de faire davantage d'intégration de composants fabriqués localement.

L'importation de ces produits fait cependant partie de ses objectifs surtout que plusieurs de ses produits porteront désormais marquage CE qui garantit le respect des normes européennes. Au terme d'un long processus, sept produits porteront le marquage CE. Il s'agit de quatre réfrigérateurs et de trois téléviseurs LCD. Ce label permettra d'ouvrir les portes des marchés européens à Condor qui, pour le moment, exporte vers la Libye, la Tunisie et la Jordanie. Le marquage CE est un symbole visuel qui atteste que le produit est conforme aux exigences de sécurité. Les ambitions de Condor ne s'arrêtent pas là puisque la marque vient de lancer de nouveaux produits, dont des réfrigérateurs No Frost et des machines à laver d'une contenance allant de 8 à 12 kg.

Tous ces produits sont de la classe énergétique A, c'est-à-dire qu'ils consomment très peu d'énergie. Condor a encore beaucoup de projets à concrétiser pour 2010 avec un programme d'investissement ambitieux.

N. I.